



# Congres national des PASS 16 et 17 mars 2017 – Toulouse

## **Les PASS en milieu psychiatrique**

# Les PASS en milieu psychiatrique

- I. Le contexte de leur création
- II. Les enjeux
- III. Les constats
- IV. Les perspectives

## I. Le contexte

- ✓ 1998 : La loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 et le code de santé publique (l'article L.6112-6) prévoit la mise en place de PASS portées par les établissements de santé *dans le cadre des PRAPS (PASS généralistes)*
- ✓ 2005 : Une circulaire du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion conduit à la mise en place des EMPP
- ✓ 2008 : La DGOS élabore des recommandations et indicateurs pour les PASS et lance un appel à projet pour la créations de PASS en milieu psychiatrique
- ✓ 2013 : La circulaire du 18 juin 2013 sur les PASS

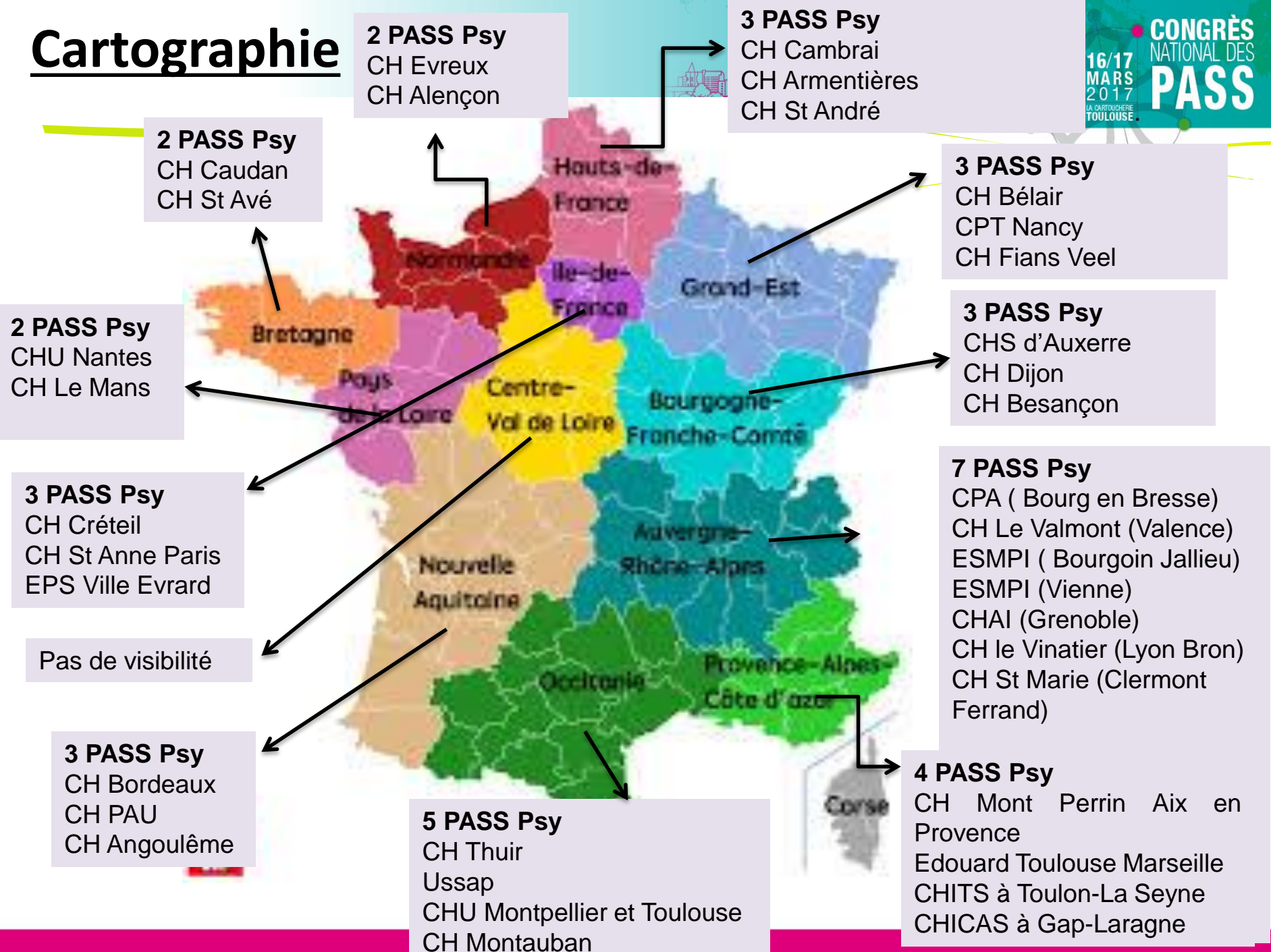
## II. Les enjeux

- ✓ Répondre à la problématique de comorbidité des patients souffrant de pathologie mentale
- ✓ Ramener les patients en rupture vers les soins psychiatriques par le biais d'une prise en charge médicale et sociale
- ✓ Rapprocher les interventions des professionnelles des champs sanitaires et sociaux, décloisonner les pratiques

### III. Les Constats

- ✓ Une quarantaine de PASS Psy identifiées sur tout le territoire national à ce jour.
- ✓ Une grande hétérogénéité des dispositifs et de leurs fonctionnements.

# Cartographie



### III. Les constats

- ✓ Très peu de PASS Psy structurées comme les PASS somatiques au regard du référentiel du 18 juin 2013 (*consultations de médecine générale, équipe pluridisciplinaire dédiée, procédures, protocoles, conventions partenariales, COPIL, rapport d'activité...*)
- ✓ Des liens rapprochés entre EMPP et PASS PSY : partage de mission portée par le poste de l'assistante sociale, mutualisation des moyens avec l'EMPP (postes et locaux)
- ✓ Des PASS psy qui ne remplissent pas leur missions

### III. Les constats

- ✓ Une très faible présence de médecin somaticien dans les équipes et/ou pas ou peu de liens formalisés avec les PASS somatiques
- ✓ Un accès aux soins somatiques souvent secondaire à l'orientation vers les soins psychiques



## IV. Les perspectives

- ✓ Réaffirmer la mission des PASS en milieu psychiatrique
- ✓ Réaffirmer la place du soin somatique
- ✓ Soutenir le rapprochement entre les dispositifs PASS et les EMPP
- ✓ Soutenir la construction d'une culture commune et le rapprochement des professionnels dans leur pratique